

ANNONCES OFFICIELLES - CÔTES-D'ARMOR

Print-09-24-CA



L'ASSURANCE DE TOUCHER 562 000 LECTEURS*

*EN 22, 29 & 56

Votre annonce dans Le Télégramme

1 - RÉDIGEZ VOTRE ANNONCE

Forfait 15 mots, en majuscules, à raison d'un mot par case. N'oubliez pas d'indiquer votre numéro de téléphone (1 mot)

Mots supplémentaires éventuels (voir tarifs)

--	--	--	--	--

2 - COCHEZ LA FORMULE CHOISIE | Forfait 15 mots

Auto - Immo - Divers

OFFRES D'AUTOMNE

FINISTÈRE - CÔTES D'ARMOR - MORBIHAN

50€ les 6 parutions
sous 15 jours
Mot supplémentaire 5,00€

60€ les 8 parutions
sous 20 jours
Mot supplémentaire 6,00€

FINISTÈRE

55€ les 8 parutions
sous 20 jours
Mot supplémentaire 5,50€

65€ les 10 parutions
sous 1 mois
Mot supplémentaire 6,50€

CÔTES D'ARMOR

9€ 1 parution
Mot supplémentaire 0,90€

17€ les 3 parutions
sous 7 jours
Mot supplémentaire 1,70€

CÔTES D'ARMOR + MORBIHAN

15€ 1 parution
Mot supplémentaire 1,50€

25€ les 3 parutions
sous 7 jours
Mot supplémentaire 2,50€

EMPLOI

Votre demande d'emploi pour **20€ les 3 parutions***
Mot supplémentaire 2,00€

* Une parution par semaine dans les pages Emploi

3 - VOS DATES DE PARUTION

Délai de parution : 2 jours après réception de votre grille

1 ^{ère} parution	2 ^{ème} parution	3 ^{ème} parution	4 ^{ème} parution	5 ^{ème} parution	6 ^{ème} parution	7 ^{ème} parution	8 ^{ème} parution
---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

4 - VOS COORDONNÉES

Nom : Prénom : Adresse :
 CP : Ville :
 Téléphone : E-Mail : @

5 - VOTRE RÈGLEMENT

Formule choisie : €
 Encadrement annonce dans le Télégramme + 20% : €
 Photo 6 € : €
 Domiciliation* option « écrire au Télégramme qui transmettra » 18 € : €
 * OBLIGATOIRE POUR LES ANNONCES RENCONTRES, CES ANNONCES NE SONT PAS PRISES PAR TÉLÉPHONE
 TOTAL : €

Par chèque à l'ordre de Viamédia
 Par carte bleue :
 Une conseillère vous appellera pour que vous puissiez donner vos coordonnées bancaires

Contactez-nous par téléphone

0 800 879 925 (Appel gratuit)
 Règlement par carte bancaire
 Du lundi au vendredi de 9h à 12h30

Contactez-nous par courrier

Viamédia / Le Télégramme - Service Petites annonces
 10, quai Armand Considère (port de commerce)
 CS 92 919 - 29229 Brest cedex

Contactez-nous par courriel

petites-annonces @ letelegramme.fr
 Du lundi au vendredi de 9h à 12h30

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant auprès du "Télégramme", BP 243 - 29205 MORLAIX Cedex.

Transactions diverses

ANIMAUX

Cessions d'animaux domestiques

► **Obligations des éleveurs**
 Les éleveurs et les établissements de vente (animaleries...) sont les seules personnes autorisées à vendre des chats et des chiens.

Est considéré comme un éleveur toute personne vendant au moins un animal issu d'une femelle reproductrice lui appartenant.
 Informations obligatoires :
 - L'âge des animaux
 - L'inscription ou non à un livre généalogique
 - Leur numéro d'identification ou celui de leur mère
 - Le nombre de chiots ou de chatons de la portée
 - Le numéro d'immatriculation de l'éleveur (SIREN)
 Pour les éleveurs commercialisant uniquement des animaux inscrits à un livre généalogique qui ne produisent pas plus d'une portée par an et par foyer fiscal, il existe des dispositions particulières.
 Pour plus de renseignements, consulter le site de la Société centrale canine : www.scc.asso.fr ou le livre officiel des origines félines : www.loof.asso.fr
 Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir se conformer à ces dispositions.

► **Obligations des acheteurs**
 L'acheteur doit avoir les moyens (y compris financiers) nécessaires à la satisfaction des besoins de l'animal acheté relatifs à sa santé, son alimentation, ses conditions d'hébergement, son identification, sa socialisation, son sevrage et son éducation.
 MX 1467342

Immobilier

LOCATION RÉGION QUIMPER



Quimper Kerfeunteun loue T2 bis, 72 m², rez-de-jardin, renové, SdB, nombreux rangements, ensoleillé. Loyer 600 €. 06 26 96 53 56 1800903

RENDEZ-VOUS SUR
letelegramme.fr

Annonces officielles

Sur **bretagne-marchespublics.com**, retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur **regions-annonceslegales.com**
 Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : **annonceslegales@viamedia-publicite.com**.
 Conformément à l'arrêté du 14 décembre 2023 (NOR : MICE2332581A), le tarif de référence des annonces judiciaires et légales pour l'année 2024 (article 1) est fixé à 0,183 € HT le caractère pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor, du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale actulegales.fr conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012.

LEGALES ET JUDICIAIRES

Enquêtes publiques



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Le maire de Ploëzal organise une participation du public par voie électronique, préalable à la délivrance d'un permis de construire relatif à la construction d'un magasin Intermarché.

Conformément aux articles L.123-19 et R.123-46-1 du Code de l'environnement, la participation du public par voie électronique se déroulera du vendredi 22/11/2024 au mardi 24/12/2024.

Le dossier de participation du public par voie électronique comprend :

- La notice de présentation du projet.
- L'avis PPVE et les mesures de publicité.
- Le dossier de demande de permis de construire.
- L'étude d'impact.
- L'avis de la CDAC.
- L'avis de l'autorité environnementale, la Mission régionale de l'autorité environnementale, émis sur l'étude d'impact en date du 04/11/2024.
- Les avis des personnes consultées.

Durant toute la durée de la participation du public par voie électronique, un poste informatique permettant un accès au dossier sera mis à disposition du public, à la mairie aux horaires d'ouvertures habituels : lundi et jeudi, de 8 h à 12 h ; mardi, mercredi et vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Le dossier est également mis à disposition via le site internet de la mairie de Ploëzal : <https://ploezal.fr/>

Pendant toute la durée de la participation par voie électronique, le public pourra faire parvenir ses observations et propositions par messagerie, par le biais d'une messagerie dédiée à ce projet : ppve.intermarche@ploezal.fr

Toute observation ou proposition transmise après la clôture de la participation du public, à savoir jeudi 19/12/2024 à 12 h, ne sera pas prise en compte.

Des demandes de renseignements complémentaires peuvent être adressées par courrier postal à l'adresse suivante :

Mairie de Ploëzal, 3, rue de la Mairie, 22260 Ploëzal, ou par voie électronique à l'adresse suivante : ppve.intermarche@ploezal.fr

Un registre papier contenant l'ensemble des mails réceptionnés sera consultable en mairie. Il sera également mis sur le site internet de la commune, mis à jour chaque semaine.

Les conclusions de la procédure de participation du public seront consultables sur le site internet de la commune. L'ensemble de ces informations seront disponibles, au plus tard à la date de la notification du permis de construire, et pendant une durée minimale de 3 mois, sur le site internet de la commune de Ploëzal.

La personne morale est la mairie, représentée par M. Connan, en qualité de maire de Ploëzal. Au terme de la participation, le projet de construction de l'hypermarché, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, fera l'objet d'un arrêté de permis de construire délivré au nom du maire. Le présent avis au public sera affiché, quinze jours avant l'ouverture de la consultation et pendant toute sa durée, à la mairie de Ploëzal, sur le site du projet et à proximité dudit site. Il sera également publié dans deux journaux et mis en ligne sur le site internet de la commune de Ploëzal.



Le portail
 des marchés
 publics
 en Bretagne

viamédia

02 98 33 74 44
www.bretagne-marchespublics.com

ANNONCES RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS